



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

enseignants

Question écrite n° 119120

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la responsabilité éventuelle du corps enseignant lors de l'organisation d'une activité extrascolaire. Aucun problème ne se pose lorsque l'activité est planifiée à l'avance par l'administration et les parents prévenus, par contre la responsabilité des enseignants voire de l'administration serait recherchée si à la suite d'une longue absence de l'enseignant en question des séances de rattrapage sont organisées par ouï-dire dans l'enceinte de l'établissement. En conséquence, il lui demande de lui rappeler les règles en matière de responsabilité scolaire.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 119120

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 février 2007, page 2026